

## Kering crée une fiducie pour financer les mesures sociales chez La Redoute

Le groupe Kering, qui cède sa filiale La Redoute aux dirigeants de l'enseigne, vient de mettre en place une fiducie pour financer les mesures sociales liées aux suppressions de poste.



PHILIPPE HUGUEN/AFP

Des employés de La Redoute en grève bloquent le site de Wattlelos le 3 février 2014.

La fiducie, structure juridique en place depuis 2007, est de plus en plus utilisée dans le cadre de restructurations d'entreprises.

Kering (ex-Pinault Printemps Redoute), le groupe de luxe et d'habillement sportif, a choisi la fiducie pour financer les garanties sociales dont bénéficieront les salariés de La Redoute. Il avait officialisé en décembre dernier la cession de l'entreprise aux dirigeants de l'enseigne, qui a dans la foulée annoncé des suppressions de postes.

Qu'est-ce que la fiducie? Il s'agit d'un mécanisme juridique reconnu en France en 2007, dans le cadre duquel on transfère temporairement des biens ou des droits à un professionnel. Il les gère dans l'intérêt d'un bénéficiaire et ceux-ci sont séparés du reste du patrimoine, ce qui assure leur sécurité.

Dans le cas La Redoute, cela permet d'assurer les garanties promises par Kering aux salariés qui feront l'objet du plan social, et donc d'assurer leur avenir, même lorsqu'ils seront sous la responsabilité du repreneur.

### Une garantie pour les salariés

*« C'est la société qui est responsable du plan social qui doit le financer, explique Jean-Claude Blanquart, délégué CFDT. La fiducie permet de bloquer l'argent sur un compte pour garantir aux personnes qui en sont bénéficiaires qu'elles toucheront bien ce qu'elles doivent toucher, même si l'entreprise qui cède ou le repreneur sont en difficulté. »*

Ce projet de fiducie était discuté depuis quelque temps entre Kering et les syndicats de La Redoute. Mais ce n'est pas la première fois qu'un tel mécanisme est utilisé dans le cadre d'une cession ou d'une restructuration.

Contrairement au monde anglo-saxon, le législateur a tout fait en France pour que la fiducie, ou « trust » en anglais, ne soit pas utilisée à fin d'optimisation fiscale. « *On attendait ici la fiducie comme un outil de sûreté pour un financement. On ne l'attendait pas forcément dans le domaine social* », souligne Maître Jean-Marie Valentin, avocat expert de la fiducie.

En 2008, il a participé à la création d'une fiducie lorsque le groupe Shell a vendu le site pétrochimique de l'Étang de Berre au groupe LyondellBasell. C'est la Caisse des dépôts, l'un des principaux professionnels du secteur avec la société Equitis, qui a été chargée de gérer cette fiducie.

## Un outil qui se développe

Depuis, d'autres fiducies à but social ont vu le jour: lors de la cession du groupe chimique Arkema au groupe Klesh, lors de la reprise de raffineries de Petroplus... Généralement, ce modèle est utilisé par des entreprises importantes, qui veulent limiter le déficit d'image lors d'un plan social.

*« Au départ, l'outil était vu comme une conquête des organisations syndicales. Mais désormais, ce sont parfois des groupes qui viennent vers nous, soucieuses d'un dialogue social apaisé ou parce que les salariés peuvent se retourner contre leur ancien employeur si les obligations promises n'ont pas été honorées, explique Maître Jean-Marie Valentin. On constate que cet outil est davantage utilisé depuis trois ans. Il y a aujourd'hui une douzaine de fiducies qui ont été créées lors de plans sociaux ou même à titre préventif, pour faire face à des plans sociaux futurs qui seraient faits par le repreneur. »*

## Prendre en compte les risques futurs

À La Redoute, certains espèrent aussi que cette fiducie prendra en compte les potentiels départs supplémentaires: « *Pour Kering, la fiducie ne doit couvrir que les postes concernés par le plan. Mais nous nous inquiétons quant à d'éventuelles autres suppressions, car des pertes sont encore prévues sur les deux années à venir*, affirme Jean-Christophe Leroy, délégué CGT chez La Redoute. *Kering a prévu une recapitalisation à hauteur de 315 millions d'euros, mais que se passera-t-il si va plus mal que prévu?* » Pour l'heure, les mesures sociales que devra garantir cette fiducie sont toujours en cours de négociation entre Kering et les syndicats.

**Amaury Baradon**

<http://www.la-croix.com/Actualite/Economie-Entreprises/Economie/Kering-cree-une-fiducie-pour-financer-les-mesures-sociales-chez-La-Redoute-2014-02-23-1110927>